Distr.
GENERALE

ITTC(XXXV)/23
8 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

TRENTE-CINQUIEME SESSION
3 - 8 novembre 2003
Yokohama (Japon)

DÉCISION 2 (XXXV)

GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF POUR 2003

Le Conseil international des bois tropicaux,

Sachant gré au Directeur exécutif et au personnel de la poursuite de leurs efforts consistant à appliquer des mesures d'économie dans les dépenses imputables au budget administratif de l'exercice 2003;

Constatant avec préoccupation la perception à ce jour insuffisante des contributions des Membres au Budget administratif 2003;

Reconnaissant que le montant possible des perceptions de contributions des Membres au Budget administratif dans le reste de l'exercice 2003 pourrait être inférieur au total estimé des dépenses;

Constatant par ailleurs que le solde du Compte du Fonds de roulement s'établit ce jour à 3 151 361,82 dollars E-U;

Décide de:

1. Autoriser le Directeur exécutif à virer, si nécessaire, du Compte de Fonds de roulement au compte courant du Compte administratif, une somme inférieure ou égale à 600 000,00 dollars E-U qui, venant s'ajouter à la somme de 300 000,00 dollars E-U autorisée aux termes de la Décision 2(XXXIV), servira à combler le déficit des fonds nécessaires à l'exécution du programme de travail 2003 de l'Organisation;

2. Prier les membres de verser dès que possible l'intégralité de leurs contributions au budget administratif 2003 ainsi que tous arriérés de contribution dus au titre d'exercices antérieurs, cela afin d'empêcher une plus ample érosion des économies de l'Organisation que ne manquerait pas d'entraîner l'utilisation du Compte du Fonds de roulement au comblement des déficits de contributions; et

3. Prier instamment le Secrétariat de continuer de rechercher et, le cas échéant, de mettre en oeuvre, des mesures d'économie qui poursuivront la réduction des dépenses du Budget administratif de 2003.

* * *